



SAINT-HIPPOLYTE
BELLE NATURELLE

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT SQ-900-44

AVIS PUBLIC est donné que lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 10 août 2021, le conseil de la Municipalité de Saint-Hippolyte a adopté le **Règlement SQ-900-44 - Modifiant le règlement SQ-900 sur la circulation et le stationnement** .

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et est disponible au bureau de la Municipalité, au 2253, chemin des Hauteurs où tout intéressé peut en prendre connaissance, durant les heures régulières de bureau.

Donné à Saint-Hippolyte, ce 11 août 2021.

Marie-Ève Huneau, avocate
Greffière



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE DU NORD
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HIPPOLYTE

RÈGLEMENT N°SQ-900-44
MODIFIANT LE RÈGLEMENT SQ-900 SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun de modifier le règlement SQ-900 sur la circulation et le stationnement afin de réglementer le stationnement dans le secteur de la rue Morin, du Chemin du Lac Maillé et de la 25^e Avenue;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le règlement a été précédé du dépôt d'un projet de règlement et d'un avis de motion donné à la séance du 13 juillet 2021;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal statue ce qui suit :

ARTICLE 1

L'annexe G est modifiée par l'ajout des interdictions suivantes :

Rues	Endroit
Rue Morin	Deux côtés, du chemin des Hauteurs jusqu'à une distance de 35 mètres.
25 ^e Avenue	Deux côtés, du 12, 25 ^e Avenue jusqu'à la jonction du chemin du Lac Maillé.
Chemin du Lac Maillé	Deux côtés, de la jonction de la 25 ^e Avenue jusqu'à la limite du 32, chemin du Lac Maillé.

ARTICLE 2

La zone d'interdiction sera identifiée par des panneaux de type P-150 qui doivent être installés en conformité avec le code de signalisation routière et l'inspecteur municipal est désigné pour installer et maintenir les panneaux requis.

ADOPTÉ

Bruno Laroche, maire

Marie-Ève Huneau, greffière et sec.-trés. adjointe

Avis de motion :	2021-07-175	13 juillet 2021
Dépôt du projet de règlement :	2021-07-175	13 juillet 2021
Adoption du règlement :	2021-08-202	10 août 2021
Avis public d'entrée en vigueur :		11 août 2021